

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021 À 19 h

1. La séance a été ouverte à 19 heures par monsieur le maire Claude Frappier, en présence de tous les conseillers et de 21 personnes dans l'assistance. Cette séance porte exclusivement sur l'adoption du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024.
2. Le budget 2022 a été adopté à l'unanimité.
3. Le plan triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024, a été adopté à l'unanimité.
4. Le résumé explicatif du budget et du plan triennal en immobilisations, qui sera distribué, à chaque adresse civique par son insertion dans le prochain numéro de *L'AJOUT MUNICIPAL*, a été accepté à l'unanimité.
5. Parole au public, il n'y a eu aucune intervention.
6. La séance a été levée à l'unanimité.